

**Annexe III**

**DÉCISION III/3  
RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION AVEC LES AUTRES  
CONVENTIONS DE LA CEE**

*La Réunion des Parties,*

*Rappelant* sa décision II/5 sur les faits nouveaux en matière d'EIE et les liens avec les autres conventions de la CEE,

*Respectant* le statut juridique autonome des différentes conventions de la CEE,

*Désireuse* de favoriser la coopération avec les autres conventions de la CEE relatives à l'environnement,

*Constatant* que l'évaluation de l'impact sur l'environnement est un outil intersectoriel de gestion de l'environnement,

*Ayant examiné* les résultats de l'atelier sur le renforcement de la coopération avec les autres conventions de la CEE (MP.EIA/WG.1/2003/7, annexe),

*Prie* le Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement de recenser les synergies avec les autres conventions relatives à l'environnement, en tenant compte des réunions conjointes des Bureaux des conventions et du Bureau du Comité des politiques de l'environnement.